



28 novembre 2022

NAO et salaires 2023

Redonner du POUVOIR d'ACHAT

URGENT

Les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) vont commencer début décembre; c'est là que nous négocierons vos augmentations de salaires pour 2023.

Le contexte

Cette année, le retour de l'inflation va fortement impacter les négociations annuelles obligatoires sur les salaires 2023 (NAO). La défense du pouvoir d'achat est au cœur du discours de nombreuses entreprises. Et TEREGA se doit d'être plus que jamais concerné.

En effet, ces 2 dernières années les augmentations générales ont été grandement décorrélées de l'inflation, ayant pour conséquence une forte baisse du pouvoir d'achat des salariés.

Les salariés de Teréga gardent en mémoire la décision unilatérale de la Direction de début d'année pour une augmentation générale (AG) de 0% pour 40% des salariés dans un contexte où tous les organismes officiels annonçaient déjà une forte inflation. De plus, elle faisait suite à l'année 2021 pour laquelle une AG misérable avait déjà fait perdre plus de 2 % sur l'inflation. La réaction des salariés s'était traduite par une journée de grève massivement suivie, faisant passer un message clair à la Direction.

Au mois de juillet 2022, suite à cette pression de l'intersyndicale, et compte tenu de l'évolution galopante de l'inflation, la direction a appliqué une augmentation générale de 3%, au préalable, a-t-elle annoncé, d'une action à venir et suivant la confirmation de la tendance. Nous y sommes aujourd'hui, et la tendance a été plus que confirmée - inflation 2022 prévue à plus de 6%.

Cette perte effective de pouvoir d'achat de - 3%, qui a pesé sur nos niveaux de vie durant ces six derniers mois, s'ajoute à la perte de 2021 ce qui totalise plus de 5%.

Et toutes les prévisions pour 2023 convergent désormais pour une inflation forte et durable.

Dans ce contexte, la Direction a mené des négociations qui ont plutôt été ressenties comme une volonté de « tailler » dans de nombreux éléments acquis tels que les indemnités de déplacement ou de fin de carrière.

Cerise sur le gâteau : Une situation financière solide pour TEREGA qui va conduire à des bénéfices 2022 très supérieurs aux prévisions (recettes ATR, reconnaissance de l'inflation par la CRE,....)

	Inflation	AG
2021	2,8 %	0,5%
2022	6,2% (*)	3% (**)
2023	Entre 4 et 5%	?

(*) Annualisée au 31/10

(**) En juillet 2022

Nos revendications

Des augmentations collectives et individuelles

+ 6,5 % d'AG

Une Augmentation Générale «raisonnable» de 6,5 % incluant une partie du rattrapage des années 2021 et 2022 et le prévisionnel de 2023.

+1,6 % d'AI

Pour renouer avec un niveau décent de mesures salariales individuelles, justes et incitatives, et vite oublier l'Augmentation Individuelle catastrophique consentie pour 2022 à + 0,8 %.

Et aussi...

- **Une indispensable prime pour tous de 2 500 €** complétant le rattrapage du pouvoir d'achat et pour un partage des bénéfices 2022 très supérieurs aux attentes. Le nouveau dispositif PPV (prime de partage de la valeur) permet au salarié (seulement si inférieur à 3xSMIC) de défiscaliser cette prime et pour l'employeur l'exonération de charges
- **Une clause de revoyure mi-2023** permettant de rouvrir les négociations en cas de prévision d'inflation révisée à la hausse, compte-tenu notamment des incertitudes fortes sur son évolution.
- **L'amélioration des dispositions de l'accord BE Positif**, adaptée au contexte de l'augmentation du prix de l'énergie et des matières premières.

Pour ces négociations, vos interlocuteurs UNSA à votre disposition :

- **Paul Pérona**, Coordonnateur groupe et DS UNSA TERÉGA
- **Philippe Courbin**, élu au CSE

"Moi ça va : je suis à l'UNSA !"

Pour vous informer, recevoir nos communiqués ou nous rejoindre, contactez **Frédérique Braguier**

syndicat-uns@terega.fr - www.unsa-terega.org

